

## **Assemblée communale extraordinaire**

**Du lundi 30 septembre 2019**

**À 20h00 à l'Aula de l'école primaire**

Président : M. Alexandre Gigon  
Secrétaire : Mme Valérie Falbriard  
Secrétaire adjoint : M. Matthieu Meusy  
Scrutateurs : Mme Silvia Racordon et M. Nicolas Meyer  
Electeurs-trices présents-es : 37 ayants droit au vote

M. le Président Alexandre Gigon ouvre l'assemblée à 20h00 par les salutations d'usage et remercie les citoyennes et citoyens de leur présence. Il constate que l'assemblée de ce soir a été convoquée dans le respect du délai de publication dans le Journal officiel et par un tous-ménages ; elle peut ainsi siéger en toute légalité.

En référence aux articles 11 et 19 du règlement communal d'organisation, M. le Président demande, si parmi les personnes présentes, quelqu'un n'a pas le droit de vote en matière communale. Deux personnes n'ont pas le droit de vote communal.

Il procède ensuite à la constitution du bureau de l'assemblée selon l'art. 17 du règlement communal d'organisation. Mme Silvia Racordon et M. Nicolas Meyer officieront comme scrutateurs et M. Matthieu Meusy comme secrétaire adjoint.

M. le Président invite les scrutateurs à compter les personnes présentes avec droit de vote.

Comptage : 37 votants, majorité à 19.

Le Président donne ensuite lecture de l'ordre du jour de la présente assemblée publié dans le Journal officiel de la RCJU no 34 du 18.09.2019 qui est le suivant :

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 24 juin 2019.
2. Discuter et approuver la modification du plan spécial « La Queue au Loup ».
3. Divers et imprévus.

**L'assemblée communale accepte l'ordre du jour par levée de main, à la majorité évidente et sans avis contraire.**

## **1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 24 juin 2019**

M. Le Président précise que le procès-verbal n'est plus lu en assemblée. Il n'y a pas de demande de rectification ou modification.

**L'assemblée communale accepte le procès-verbal par levée de main et sans avis contraire.**

## **2. Discuter et approuver la modification du Plan spécial « Queue au loup ».**

M. Le Président précise que l'objet a déjà été présenté sous forme d'information lors de l'assemblée communale ordinaire du lundi 3 décembre 2018. L'assemblée doit se prononcer formellement ce soir sur le changement du plan spécial, après quoi le Service du développement territorial validera la modification.

Le Président donne la parole au Conseiller Josué Boesch (JB) en charge de l'aménagement du territoire.

JB salue l'Assemblée et M. Aldemann, architecte du Groupe Sonceboz, présent ce soir à l'invitation du conseil communal. Le conseil a souhaité sa présence en cas de questions particulières qui seront traitées dans les divers. Le plan spécial sera traité de manière indépendante.

JB précise que le permis de construction des travaux en cours actuellement a déjà été délivré par le canton mais sans les deux derniers étages et que la modification du plan spécial a fait l'objet d'un dépôt public.

JB présente les modifications du plan spécial à l'assemblée :

Il s'agit de :

- L'indice minimal d'utilisation du sol qui est fixé au minimum à 0,6 (demande cantonale pour uniformiser les zones AIC du Jura)
- La hauteur des constructions qui passe à 28 mètres pour toute la zone.
- Et plusieurs prescriptions relatives au stationnement (limitation de l'aire de stationnement, nombre de places maximal, plan de mobilité, etc.) conformément aux fiches du plan directeur cantonal.

Suite à la présentation de M. Boesch, le Président ouvre la discussion.

M. Paul Froidevaux explique que la modification du plan spécial doit aussi être l'occasion de donner des signaux forts, il propose un amendement :

**Article 22 lettre a)** L'aire de stationnement ne peut dépasser en aucun cas 1000 m<sup>2</sup>. Tout excédent doit être intégré dans un bâtiment à plusieurs niveaux.

*La modification porte sur l'aire qui passe de 1800 m<sup>2</sup> à 1000 m<sup>2</sup>*

## **Article 22 lettre f) : mobilité multimodale**

**Les entreprises, en collaboration avec les autorités, encouragent auprès de leurs employés, l'utilisation des transports publics, la mobilité douce et le covoiturage.**

*Nouvel article*

Le Président demande s'il y a des remarques par rapport aux amendements proposés.

M. Vincent Chapis soutient l'amendement de M. Froidevaux et souhaite que soit ajouté à l'article 22 lettre f de prévoir explicitement la mise à disposition de bornes de chargement électrique.

Mme Florence Boesch soutient la proposition de M. Froidevaux qui va dans le sens de la LAT (Loi sur l'aménagement du territoire). Elle estime assez ambitieux de passer de 1800 à 1000m<sup>2</sup> mais explique qu'au Parlement ils ont aussi misé sur le covoiturage et la mobilité douce.

La majorité des votants passe à 20 suite à l'arrivée d'une personne supplémentaire ayant le droit de vote.

JB remercie les citoyens de leur implication et précise que ces propositions (covoiturage, etc.) sont déjà dans la mentalité du plan de mobilité déposé par l'entreprise même s'il n'est pas contraignant.

Le premier amendement : 1000m<sup>2</sup> plutôt que 1800 m<sup>2</sup> doit être admis par le Service de l'aménagement du territoire. Il estime que cela devrait être possible.

Par rapport à la proposition de M. Chappuis, un dispositif pour les véhicules durables existe dans le plan de mobilité et il y a déjà des bornes électriques pour les deux roues.

**L'Assemblée valide à l'unanimité les amendements suivants :**

### **Article 22 a)**

**L'aire de stationnement ne peut dépasser en aucun cas 1000 m<sup>2</sup>. Tout excédent doit être intégré dans un bâtiment à plusieurs niveaux.**

### **Article 22 f) : mobilité multimodale et énergies renouvelables**

**Les entreprises, en collaboration avec les autorités, encouragent auprès de leurs employés, l'utilisation des transports publics, la mobilité douce et le covoiturage. Des bornes de recharge pour des véhicules utilisant des énergies renouvelables doivent être prévues en suffisance.**

### **3. Divers et imprévus**

Le Président informe que le Conseiller Thierry Bregnard est actuellement en Chine et ne pouvait donc pas être présent à l'assemblée de ce soir. Il donne la parole aux membres du conseil communal.

La Conseillère Géraldine Christe Longchamp explique que la Commune de Boncourt participe à la campagne intitulée « Une tulipe pour la vie » en lien avec l'association l'aiMant Rose qui agit pour une prévention plus précoce du cancer du sein et son dépistage gratuit avant 50 ans.

Cette participation sera symbolisée par la plantation de bulbes de tulipes en octobre pour une floraison espérée en avril 2020. Ces bulbes seront plantés dans les trois auges qui se situent au poids public. Chaque auge arborera la proportion d'une tulipe rose pour sept tulipes blanches parce qu'une femme sur huit est victime du cancer du sein et que la couleur rose représente la lutte contre cette maladie. Mme Christe Longchamp remercie par avance les citoyens et citoyennes de Boncourt du bon accueil qu'ils feront à cette démarche.

La Conseillère Géraldine Christe Longchamp informe que la Commune a ajouté une rubrique sur le site Internet pour les Proches aidants. Il s'agit des personnes qui consacrent du temps à aider une personne de leur entourage, familial ou pas. Ces personnes présentent un risque d'épuisement. Mme Christe Longchamp encourage les personnes concernées à consulter le site de la Commune qui permet de trouver de l'aide.

La Conseillère Ludivine Manz informe que sept ordinateurs « Chromebook » ont été achetés pour l'école ce qui permettra aux enfants de dessiner et de s'initier à l'informatique.

Le Conseiller Frédéric Gyger informe que dès le 1<sup>er</sup> janvier prochain le compost changera de lieu. Le Service de l'environnement l'a informé que le site actuel n'est plus dans les normes et qu'il sera nécessaire de construire une place bétonnée pour l'écoulement des jus. Le nouveau compost sera situé chez M. Michel Prêtre. Des informations seront communiquées ces prochaines semaines.

Le Conseiller Nicolas Charmillot informe que l'appartement au-dessus de la mairie est presque terminé. Une annonce est parue pour la location et l'appartement a trouvé preneur en trois jours pour une entrée au 1<sup>er</sup> décembre prochain. Il informe également que le « camion pizzas » a maintenant changé de place et bénéficie de l'installation électrique fournie par la Commune ; cela semble bien se passer.

Le Maire, M. Lionel Maitre, explique que le secrétariat communal est bientôt au bout de la migration informatique. Le départ annoncé de M. Vincent Plumez engendre une charge supplémentaire car les autres membres de l'équipe ont beaucoup d'information et de choses à apprendre. Le conseil est heureux d'accueillir M. Guillaume Wicht en novembre prochain.

Le Maire explique que le conseil s'est approché du canton pour délocaliser la zone des Foulures, l'objectif est d'échanger avec des terres situées à côté de l'entreprise du Swatch Groupe et de garder les bonnes terres des Foulures pour les agriculteurs. Un rendez-vous a eu lieu avec les Ministres de l'économie et de l'environnement ; la nouvelle loi sur

l'aménagement du territoire est stricte et impose dans ce cas un service de transports publics et que le terrain passe en zone d'activité d'intérêt cantonal.

Le Maire termine en expliquant qu'il y a environ dix jours, a été organisée une soirée citoyenne au tipi et que beaucoup de propositions ont été faites qui vont aider le conseil pour le plan stratégique qui est en cours de rédaction. L'idée est de faire une telle soirée une fois par année.

Le Président donne la parole à l'assemblée.

M. Antoine Goffinet s'étonne que l'information sur le changement de place du compost n'ait pas été communiquée lors des discussions de la soirée citoyenne alors que la décision était vraisemblablement déjà prise. Il demande aussi qui traitera les branches.

Le Conseiller Frédéric Gyger répond que le 19 septembre les membres du conseil n'étaient pas encore au courant du projet de Michel Prêtre et que le conseil n'avait donc pris aucune décision. Pour ce qui est des branches, elles pourront aussi être amenées chez Michel Prêtre.

M. Goffinet demande s'il faudra payer et ne comprend pas que de l'argent ait été dépensé pour construire deux barrières et que les clés aient été supprimées alors que le compost devait être déplacé.

FG répond que non, il n'y aura pas de taxe supplémentaire. Il ajoute qu'au moment de construire les barrières, le conseil n'avait pas connaissance du projet de M. Prêtre, comme expliqué précédemment.

M. Jean-Guy Plomb pense que cette solution pour le compost engendrera des nuisances sonores et olfactives.

Le Maire explique que les déchets verts seront vidés toutes les deux semaines car ils seront destinés au biogaz et que pour ce faire ils ne doivent pas être putréfiés, donc pas de problème d'odeur. Pour ce qui est du passage des voitures, l'entrée se fera du côté de la rue Chavon-Dessus et la sortie du côté des entrepôts de BAT, ce qui fluidifiera le trafic. L'idée du conseil est de partir pour 5 ans, car M. Prêtre aura des investissements à faire, puis ensuite le conseil avisera.

M. Plomb ajoute que lorsque l'on broie des branches, cela fait également du bruit.

M. Vincent Chapuis souhaite savoir s'il sera possible de connaître les propositions qui ont été formulées lors de la rencontre citoyenne et s'il est encore possible d'en faire. Le Maire répond que chaque Conseiller a pris des notes et qu'une compilation est en cours. Les propositions qui sont revenues plusieurs fois seront mises en avant. Ce document sera publié sur le site de la commune. Il ajoute que le site de la commune avait jusqu'il y a peu une boîte à idée qui a été supprimée car jamais utilisée par les habitants du village mais le conseil reste joignable par courriel et téléphone.

Mme Arianne Droxler demande si une mise au concours a été faite pour le compost. FG répond que non et que le projet de M. Prêtre coûtera moins que le compost actuel. Mme Droxler estime que d'autres personnes, situées à l'extérieur du village, auraient peut-être pu gérer ce compost.

Toujours au sujet du compost, Mme Nathalie Henneman explique qu'à la journée citoyenne il a été dit que les règlements changeraient dans deux ans... et demande de faire attention à ce qui est dit afin que les autorités ne perdent pas la confiance des citoyens.

M. Jean-Marc Longchamp explique que le village compte de nombreux artisans et sociétés sportives. Lorsque les sociétés font des manifestations elles demandent un appui aux entreprises. Il souhaite savoir si Sonceboz et Swatch (ETA) ont une politique de soutien.

Le Maire répond qu'il est difficile d'avoir des contacts avec la direction de Swatch ; il a essayé à de nombreuses reprises, notamment pour le cofinancement de la ligne de transports publics. Pour ce qui est de Sonceboz, il y a du répondant et une bonne reconnaissance de leur part ; Sonceboz a travaillé avec des entreprises locales notamment dans l'aménagement paysager et dans le terrassement. Le Maire explique qu'il est possible de faire des propositions à ces entreprises mais pas d'imposer les choses. Le conseil va les relancer.

Mme Anita Kradolfer demande s'il y a du nouveau par rapport au projet d'appartements protégés près de la piscine. Le Maire répond que le terrain appartient toujours à la Commune, qu'il y a eu plusieurs échanges avec le cabinet Nanon architecture mais pas de concrétisation à ce jour. La porte ne lui est pas fermée mais si une entreprise ou un promoteur a un projet pour ce terrain, on avertira le cabinet Nanon qui aura eu le temps de se positionner.

M. Longchamp propose que les entreprises offrent des entrées à la piscine à leurs employés afin que ces derniers découvrent le village et pas seulement l'autoroute.

Le Président remercie l'assemblée pour les cordiaux échanges et lève la séance à 21h10.

Au nom de l'assemblée communale

Le Président :                      La secrétaire :

Alexandre Gigon                      Valérie Falbriard